

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'ISÈRE  
Arrondissement de LA TOUR DU PIN  
Commune de LA BALME LES GROTTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil : 15  
En exercice : 15  
Qui ont délibéré : 12+1

### Séance du 20 novembre 2023

Date d'affichage :  
Date de la convocation : 14 novembre 2023

Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en Préfecture  
Le :

Et publication ou notification  
Le : .....

L'an deux mil vingt-trois, le vingt novembre à dix-neuf heures cinq minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Pierre BERTHELOT, Maire de la commune de La Balme Les Grottes.

**Présents** : BERTHELOT Elodie — BONNIN Michèle — CRÉBESSÈGUES Étienne — LORIOUX Hélène — MILLET Benoit — NOIRET Hélène — PARISSÉ Thomas — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent — SIMIAN Régine — TAVERNESE ROCHE Stéphanie

**Absent(s) excusé(s)** : FRANCHÉLLIN Jean-Claude — TORRES Gaëlle

**Absent(s)** : JACQUIER Habiba

**Procuration(s)** : TORRES Gaëlle à CRÉBESSÈGUES Étienne

**Secrétaire de séance** : RODRIGUES BARBOSA Florent

### Délibération n° 2023 073

#### OBJET : CONVENTION LE TICHODROME 2024

Madame Michèle BONNIN, adjointe aux Grottes, propose de renouveler le soutien financier communal à l'association « Le Tichodrome » située à Le Gua (Isère) pour l'année 2024.

Pour rappel, cette association est un centre de sauvegarde de la faune sauvage. Elle prend en charge les animaux sauvages blessés (oiseaux et mammifères), les soigne et les relâche dans leur milieu naturel.

Dans le cadre du suivi de l'Espace Naturel Sensible « Les Coteaux de Saint Roch », cette collaboration a un intérêt puisque les oiseaux rupestres, chouette, hibou et les chauves-souris peuvent être concernés par une prise en charge éventuelle.

L'aide financière se calcule sur la base de 0,15 € par habitants (1 137 habitants, source INSEE), soit 170.55 € pour l'année 2024.

Après concertation, le Conseil Municipal approuve le renouvellement du soutien financier à l'association « Le Tichodrome » pour l'année 2024 au tarif de 170.55 € et autorise le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches relatives à cette délibération.

Pour : 12+1

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire - Jean-Pierre BERTHELOT

